

Des DGS inéligibles ?

■ Dans ses observations sur les dernières législatives, le Conseil constitutionnel préconise d'étendre les cas d'inéligibilité aux DGS et DGA et autres chefs de services des collectivités locales. Selon le Conseil, la liste des fonc-

tions officielles entraînant l'inéligibilité devrait intégrer les fonctions de responsabilité des collectivités territoriales, mais également « *attacher moins d'importance aux titres qu'à la réalité des fonctions exercées, en apportant une attention particulière aux fonctions de cabinet* ».